

Décision n° 2025/01
relative à l'accréditation de
Ecole de biologie industrielle
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole de biologie industrielle
Sigle :	EBI
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Cergy-Pontoise

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2019/06-05

Objet de la demande d'accréditation

PE (Périodique, renouvellement d'accréditation)
Ingénieur diplômé de l'Ecole de biologie industrielle, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Cergy-Pontoise

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole de biologie industrielle ;
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, rapporteur principal), Philippe STOLTZ (membre de la CTI, corapporteur), Didier BONNET (expert auprès de la CTI, expert), Jacques BERSIER (expert auprès de la CTI, expert international), Pablo PATAT (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 Janvier 2025 ;
- Entendus : Madame Clémence BERNARD, directrice générale de l'École de biologie industrielle, et Monsieur David JUNG, délégué académique, responsable des formations.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole de biologie industrielle, sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole de biologie industrielle, sur le site de Cergy-Pontoise	Formation continue	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Bâtir une stratégie de l'école réaliste et adaptée aux moyens de l'école, avec des priorisations, des jalons et un développement pertinent de l'offre de formation en France et à l'étranger ;
- Développer l'attractivité de l'école en faisant émerger des marqueurs forts différenciant des offres concurrentes ;
- Poursuivre le recrutement du corps enseignant permanent afin qu'il soit conforme à R&O;
- Mettre en œuvre la démarche compétences dans les formations, avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes ;
- Dans le cadre de cette démarche, développer les pédagogies actives et l'évaluation des compétences acquises ;
- Compléter les laboratoires avec des matériels d'expérimentations récents ;
- Structurer une politique internationale pour augmenter les partenariats de niveau master, la mobilité entrante diplômante et les cotuelles de thèses et clarifier les objectifs du séjour international en termes de compétence ;
- Dans le cadre d'un observatoire des métiers, analyser la carrière professionnelle des diplômés à moyen et long terme.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole de biologie industrielle	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2025,

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Françoise DELPECH, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 11 février 2025.

Le rapporteur principal
Jean-Louis ALLARD



Le secrétaire greffier
Marie-Ange DRANCOURT



La présidente
Claire PEYRATOUT

